

# Les Amis de la Foulée

Association Loi 1901 organisatrice de la course  
**LA FOULEE DES VIEILLES  
PIERRES AU PAYS DE BOUSSAC**  
Site : [www.lafouleedesvieillespierres.fr](http://www.lafouleedesvieillespierres.fr)  
Siège Social : Mairie 23600 BOUSSAC

**Responsable organisation**  
André CHAUVET  
06 08 89 29 29  
[fvp23600@yahoo.fr](mailto:fvp23600@yahoo.fr)

---

## Règlement de l'épreuve

---

### Date

L'association «Les Amis de la Foulée» organise le samedi 20 juin 2020 la 26<sup>ème</sup> édition de la course pédestre « La Foulée des Vieilles Pierres ».  
Cette épreuve est inscrite au Challenge Départemental des Courses Hors Stade, ainsi qu'au Challenge Centre Nature.

### Itinéraire

Le parcours, est une boucle d'**environ** 13 kilomètres, partant et arrivant dans le bourg de **Saint Silvain Bas le Roc**. Il traverse le site naturel et classé des Pierres Jaumâtres situé sur la commune de **Toulx Sainte Croix**.

### Clauses particulières

L'association se réserve le droit :

- d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents. Aucun remboursement ne sera effectué.
- De modifier au dernier moment, partiellement ou totalement, le parcours pour des raisons de sécurité sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.

### Certificat médical - Licences

L'épreuve est ouverte à toutes les catégories excepté **les catégories minimales et benjamins**.

Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents qui doivent signer

## **l'autorisation parentale et fournir un certificat médical.**

► Chaque concurrent devra être titulaire d'une des licences ci-dessous ou d'un certificat médical, selon l'article L.231-3 et L.131 6 du code du sport.

- . A partir du 1<sup>er</sup> Novembre 2019, toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :
- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;**
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération agréée par la FFA uniquement**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, ces fédérations sont :
  - Fédération des clubs de défense (FCD)
  - Fédération française du sport adapté (FFSA)
  - Fédération française handisport (FFH)
  - Fédération de la police Nationale (FSPN)
  - Fédération sportive des ASPTT
  - Fédération culturelle de France (FSCF)
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
  -
- **La licence triathlon n'est pas acceptée.**
- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an au 20 Juin 2020,** ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**Pour les coureurs qui s'inscrivent le jour de la course, le certificat médical ou sa copie sera conservé par l'organisateur comme justificatif en cas d'accident.**

## **Contrôle antidopage**

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant le contrôle antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230.1 et suivants le code des sports.

Des contrôles antidopage peuvent être réalisés sur les concurrents désignés par le médecin habilité par les autorités de tutelle (FFA ou Ministère de la jeunesse et des sports).

## Assurances

Les organisateurs ont souscrit une assurance avec responsabilité civile auprès de la compagnie GAN, Rue Reigner à Boussac. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé.

## Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, lors de la manifestation, sur tous les supports (internet, documents promotionnels et/ou publicitaires... pour la durée la plus longue prévue par la loi).

## Inscriptions

Les inscriptions doivent se faire obligatoirement sur le site internet [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr). Exceptionnellement au moyen du bulletin d'inscription. Les inscriptions sur place sont possibles. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Les bulletins non valides devront être complétés par l'intéressé ou seront annulés par l'organisateur avant la clôture des inscriptions. La clôture des inscriptions aura lieu une demi-heure avant le départ.

**Les chiens accompagnant les coureurs, les bâtons de marche nordique ne sont pas autorisés.**

## Accueil et retrait des dossards

Les dossards seront remis aux coureurs sur présentation de leur licence, Place de la Mairie à **Saint Silvain Bas le Roc** à partir de **14h00**. Chaque coureur devra laisser apparaître son dossard dans son intégralité avec les épingles fournies sous peine d'être disqualifié et de ne pas bénéficier des récompenses qui auraient pu lui être remises.

## Sécurité médicale

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée par les secouristes de l'union départementale des premiers secours de la Creuse (UDPS23)

## Départ

Il sera donné à 16h00 précises le samedi 20 juin 2020.

## Ravitaillements

Des postes de ravitaillements et de points d'eau seront situés aux kilomètres (3,8) (5,7) ( 8,0) ( 10,8) (12,2) et à l'arrivée. Si les conditions climatiques sont caniculaires des jets d'eau seront mis en place.

## Résultats

Le chronométrage est délégué à la société WEB TECHNOLOGIE. Les résultats complets seront édités à la fin de l'épreuve. Ils pourront être consultés dès le lendemain sur le site internet [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr)

## Classements

La cérémonie des podiums aura lieu à l'issue de la course.

## Récompenses

**Seront récompensés :**

**Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes au scratch.**

**Les premiers de chaque catégorie homme et femme en :**

**Cadet, Junior, Espoir, Sénior, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10.**

**La première équipe masculine de 4.**

**La première équipe féminine de 4.**

**Les 3 clubs les plus représentés.**

## TOMBOLA GRATUITE

**Pour cette 26<sup>ème</sup> édition, un tirage au sort se fera à partir des numéros de dossards après la remise des récompenses avec :**

**5 LOTS A GAGNER Dont 1 VTT Rockrider 520**

**ATTENTION** : Les gagnants ne recevront leur lot **QUE S'ILS SONT PRESENTS** lors de ce tirage au sort.

**DE PLUS** : CHAQUE PARTICIPANT recevra lors du retrait de son dossard un lot de bienvenue.

## Challenge BOUSSAC - LEPAUD

Depuis 2003, les **Foulées de Lépaud** qui ont lieu le 3e samedi de septembre sont jumelées avec la **Foulée des Vieilles Pierres au Pays de Boussac**.

**Le Challenge réunit 2 courses : la Foulée des Vieilles Pierres (13 km) et les Foulées de Lépaud (semi-marathon: 21 km).**

Il récompense le 1er homme et la 1ère femme sur les 2 épreuves (addition des 2 temps).

## Conclusion

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.